Défense européenne, dissuasion nucléaire française étendue : un nouveau moment gaullien ? (https://nouvelles.univ-rennes2.fr/article/defense-europeenne-dissuasion-nucleaire-francaise-etendue-nouveau-moment-gaullien)

The Conversation : Le président Macron propose à ses partenaires européens de déployer le parapluie nucléaire français (https://theconversation.com/la-dissuasion-nucleaire-francaise-est-elle-credible-face-a-la-russie-251243) **à une échelle continentale. Rappelons qu'un précédent historique existe, lorsque de Gaulle souhaitait étendre le parapluie nucléaire français à l'Allemagne** (https://www.cnrseditions.fr/catalogue/histoire/la-grandeur/) **à la fin des années 1950. Pourquoi l'offre française avait-elle alors été rejetée ?**

Gilles Richard : Lorsqu'il revint au pouvoir, en 1958, de Gaulle choisit de doter la France de l'arme atomique (https://www.vie-publique.fr/eclairage/268669-politique-de-defense-elements-de-chronologie-depuis-1949), contre la volonté états-unienne mais en profitant des recherches lancées par les gouvernements de la IVe République depuis 1952. Il proposa également aux Allemands de passer sous le parapluie nucléaire français. La France n'avait alors pas grand-chose à mettre sur la table : les premiers Mirages porteurs de bombes atomiques (https://fr.wikipedia.org/wiki/Dassault_Mirage_IV) ne furent opérationnels qu'en 1964, le premier sous-marin nucléaire qu'en 1967 (https://fr.wikipedia.org/wiki/Sous-marin_nucl%C3%A9aire_lanceur_d%27engins), les fusées équipées de têtes nucléaires, sur le plateau d'Albion, qu'en 1971 (https://fr.wikipedia.org/wiki/Plateau_d%27Albion).

Malgré la proposition de de Gaulle, l'Allemagne (la RFA, alors), comme le reste de l'Europe, choisit la protection nucléaire états-unienne (https://fr.wikipedia.org/wiki/Arsenal_nucl%C3%A9aire_des_%C3%89tats-Unis). L'Allemagne ne souhaitait pas dépendre de la France gaullienne et voulait conserver son indépendance pour mener à bien son objectif prioritaire, la réunification (https://journals.openedition.org/mimmoc/2533). Cette réunification dépendait de l'accord des États-Unis et de l'Union soviétique, qu'il s'agissait de ne pas froisser. Après la réunification en 1990 (https://fr.wikipedia.org/wiki/R%C3%A9unification_allemande), l'Allemagne décida de reconstruire économiquement l'ex-RDA – y investissant des sommes colossales – sans avoir à supporter en plus le coût de trop lourdes dépenses militaires. Elle a donc maintenu des relations diplomatiques très étroites avec les États-Unis.

Aujourd'hui le chancelier allemand Friedrich Merz se dit favorable à une discussion avec Paris (https://www.euractiv.fr/section/defence/news/friedrich-merz-preconise-lextension-du-parapluie-nucleaire-francais-et-britannique-a-lallemagne/) sur la création européenne d'une force indépendante de dissuasion nucléaire. La France et l'Allemagne redécouvrent, en quelque sorte, la pertinence de la proposition gaullienne (https://www.lemonde.fr/idees/article/2025/03/06/otan-les-propos-du-general-de-gaulle-en-1959-collent-a-l-actualite-de-2025_6576732_3232.html). Ce dernier avait compris que l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (Otan) n'était pas parfaitement fiable. En effet, dans l'article 3 du traité de l'Atlantique Nord (https://fr.wikipedia.org/wiki/Trait%C3%A9_de_l%27Atlantique_nord), signé en avril 1949, les États de l'Alliance se doivent mutuelle assistance. Mais, lors de la mise en place de l'Otan et d'un commandement intégré l'année suivante, au moment où la guerre de Corée (https://fr.wikipedia.org/wiki/Guerre_de_Cor%C3%A9e) battait son plein, il fut acté que les États-Unis n'interviendraient qu'après un vote du Congrès. Cela signifiait que l'assistance n'était pas vraiment automatique. Si les Européens profitèrent des bonnes relations avec leurs alliés d'outre-Atlantique pendant la guerre froide, rien ne fut jamais gravé dans le marbre. De Gaulle en avait conscience et il proposa en 1959 une direction collégiale de l'Otan, associant États-Unis, Royaume-Uni et France (https://www.ifri.org/sites/default/files/migrated_files/documents/atoms/files/garnier_strategie_fr_otan_juin2023_revu.pdf). Elle aurait permis d'éviter que l'Organisation ne dépendît que de Washington alors que la présidence d'Eisenhower, favorable aux Européens, allait prendre fin en 1960.

Aujourd'hui Emmanuel Macron (https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/manifestations-en-ukraine/europe-la-france-va-t-elle-partager-l-arme-nucleaire_7104444.html) offre la protection nucléaire française aux Européens mais il a bien précisé qu'il ne déléguerait pas son pouvoir. La dissuasion nucléaire européenne assurée par la France dépendra donc du choix ultime de notre président. Dès lors, que se passerait-il si, par exemple, Marine Le Pen était élue ? Les alliés européens pourraient-ils compter sur elle pour les protéger face à Poutine ? Si le président français garde la main sur le nucléaire, l'Europe reste dans le flou. Ce qui démontre, s'il le fallait, que l'Union européenne n'est pas un État organisé en tant que tel, mais seulement une « fédération d'États », selon la formule de Paul Magnette (https://www.pressesdesciencespo.fr/fr/book/?GCOI=27246100678790), qui n'est même pas régie par une constitution. Face au problème de sa défense, l'Union est ainsi clairement renvoyée à sa nature politique ambiguë. La défense, « pouvoir régalien » par excellence, pose en effet avec force la grande question politique qui commande tout l'avenir de l'Union européenne : quand se dotera-t-elle d'une constitution à part entière (https://www.vie-publique.fr/fiches/20313-existe-t-il-une-constitution-europeenne), définissant les pouvoirs respectifs de l'Union et des États la composant sur les plans législatif, exécutif et judiciaire ? Une constitution qui devra évidemment être élaborée collectivement et être ratifiée par l'ensemble des peuples composant l'Union.

On le voit, la création d'une défense commune pose le problème de fond que les Européens n'ont jamais pu ou voulu résoudre, celui d'un pouvoir politique commun, capable, entre autres choses, de piloter une défense commune. Depuis le départ, la « construction européenne » (https://www.touteleurope.eu/dossier/histoire-de-la-construction-europeenne/) s'est faite sur la base de traités diplomatiques ajoutés les uns aux autres, excluant la possibilité de construire un État européen démocratique. C'est ce qui est à nouveau en jeu à travers la question de la défense.

Au-delà de la dissuasion nucléaire, certains pays européens souhaitent avancer vers l'idée d'une défense commune. Il y a également un précédent historique, avec la Communauté européenne de défense, qui n'a pas abouti. Quel enseignement tirer de cet épisode ?

G. R. : En juin 1950, alors que les négociations venaient à peine de débuter pour créer une Communauté européenne du charbon et de l'acier (Ceca) (https://www.touteleurope.eu/histoire/qu-est-ce-que-la-ceca/), éclata la guerre de Corée. Les États-Unis en profitèrent pour imposer le réarmement de la RFA (https://www.persee.fr/doc/rbph_0035-0818_1993_num_71_2_3883), née au printemps 1949. Depuis 1947, les gouvernements français résistaient par tous les moyens au réarmement allemand qu'ils redoutaient par-dessus tout, sans doute autant que la menace soviétique. Robert Schuman (https://en.wikipedia.org/wiki/Robert_Schuman) et Jean Monnet (https://fr.wikipedia.org/wiki/Jean_Monnet) avaient d'ailleurs conçu le projet de Ceca dans l'esprit d'un compromis avec les États-Unis : la RFA reconstituait ses capacités économiques, à commencer par son industrie lourde (la base de toute industrie d'armement), mais dans un cadre européen qui permettrait de l'encadrer strictement et d'empêcher qu'il servît à une renaissance du « militarisme allemand », comme on disait à Paris.

La guerre de Corée bouleversa tous les calculs français car les États-Unis exigèrent le réarmement de l'Allemagne, en première ligne face au bloc soviétique et dotée du principal potentiel industriel en Europe. C'était la condition qu'ils mettaient à la création d'un état-major occidental et à l'envoi de forces militaires importantes sur le continent – les soldats états-uniens avaient quitté le sol européen en 1947, ne laissant que des unités relativement peu nombreuses en RFA.

Lors de la conférence des douze ministres de la défense des pays membres de l'Otan, en septembre 1950, Jules Moch (https://fr.wikipedia.org/wiki/Jules_Moch), ministre de la défense du gouvernement français d'alors, se retrouva totalement isolé et la France menacée de devoir quitter l'Organisation alors que la guerre de Corée (https://www.cheminsdememoire.gouv.fr/fr/la-guerre-de-coree-soixante-ans-apres-entre-histoire-et-memoire) faisait planer la menace d'une troisième guerre mondiale. Elle dut alors céder, tout en essayant de trouver une formule qui limitait au maximum le risque du réarmement du voisin tant redouté.

C'est alors que Jean Monnet, proche de René Pleven (https://fr.wikipedia.org/wiki/Ren%C3%A9_Pleven), président du Conseil en exercice, bricola en six jours un plan destiné à satisfaire les États-Unis sans recréer une armée allemande à part entière. Pour cela, il imagina, dans le cadre de l'Europe des six (https://www.touteleurope.eu/histoire/1957-1973-de-l-europe-des-six-a-l-europe-des-neuf/) en train de naître (la Ceca, instituée en 1951), la création d'une force de 40 divisions qui mélangeraient des bataillons nationaux – allemands, italiens, français, etc. – et un ministre commun de la défense, uniquement chargé des aspects logistiques (équipements, mobilisation).

Ce plan Monnet, qui devint le « plan Pleven » (https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_Pleven), fut adopté par l'Assemblée nationale le 24 octobre 1950. Les Britanniques étaient absents, car ils n'avaient pas voulu renoncer à une part de leur souveraineté lors des négociations de la Ceca.

Pourtant, les États-Unis jugèrent ce plan irréaliste et ils obtinrent qu'une armée européenne fût mise en place avec des divisions allemandes, moyen indispensable à leurs yeux pour qu'elle fût efficace sur le terrain en cas de conflit. De plus, cette armée européenne fut placée sous commandement états-unien dans le cadre de l'Otan. On aboutit ainsi à une redéfinition du plan Pleven initial qui devint la Communauté européenne de défense (https://fr.wikipedia.org/wiki/Communaut%C3%A9_europ%C3%A9enne_de_d%C3%A9fense) (CED). Le traité remanié prévoyait néanmoins – Jean Monnet et les partisans d'une Europe fédérale y tenaient – dans son article 33 la mise en place à terme d'un pouvoir politique commun pour piloter l'armée européenne.

Commença alors un long parcours du combattant, si l'on peut dire, pour faire signer par les gouvernements puis ratifier par les Parlements ce traité né dans l'urgence de la guerre de Corée. Or une majorité de Français ne voulaient pas d'armée européenne avec des divisions allemandes aux côtés des divisions françaises. Rappelons que, dans les gouvernements Adenauer (https://www.touteleurope.eu/histoire/biographie-konrad-adenauer-1876-1967/), on comptait divers anciens nazis, à commencer par Hans Maria Globke (https://fr.wikipedia.org/wiki/Hans_Globke), chef de la chancellerie fédérale et principal conseiller d'Adenauer. Plus largement, le traumatisme de l'Occupation restait vivant dans tous les esprits, cinq ans seulement après la Libération. Enfin, le contexte dans lequel la CED était née évolua lui-même assez vite. Dès 1951, après les victoires de la Corée du Nord soutenue par 800 000 « volontaires » chinois, les Occidentaux rétablirent le front sur le 38e parallèle (https://www.lemonde.fr/archives/article/1950/12/05/on-revient-au-38e-parallele_2055959_1819218.html) et les combats devinrent résiduels. Puis, en mars 1953, Staline (https://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Staline) mourut et une nouvelle phase de la guerre froide débuta, bientôt nommée « coexistence pacifique » par Khrouchtchev (https://fr.wikipedia.org/wiki/Nikita_Khrouchtchev).

Le gouvernement Pinay (https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernement_Pinay) signa en mai 1952 le traité instituant la CED, mais sa ratification par le Parlement fut sans cesse repoussée dans le contexte international qui vient d'être décrit et sous la pression croissante et convergente des communistes et des gaullistes qui rejetaient toute idée d'intégration militaire et politique dans une instance supranationale. Ils trouvèrent de nombreux soutiens dans d'autres partis, notamment chez les socialistes et les radicaux. Seuls les démocrates-chrétiens du MRP et la grande majorité des modérés (CNIP) défendirent le projet jusqu'au bout.

Quand Pierre Mendès France (https://fr.wikipedia.org/wiki/Pierre_Mend%C3%A8s_France) décida de crever cet abcès qui ne cessait de gonfler, les jeux étaient faits. En août 1954, l'Assemblée nationale, en votant une question préalable, rejeta l'examen du traité instituant la CED (https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/communaute-europeenne-de-defense-1950-1952-1954), qui fut alors définitivement enterré. Il n'y eut donc ni armée européenne ni ébauche de gouvernement européen.

La construction européenne reprit en 1955 avec la conférence de Messine (https://fr.wikipedia.org/wiki/Conf%C3%A9rence_de_Messine) mais cantonnée au seul plan économique et sans pouvoir politique démocratique (traité de Rome (https://www.europarl.europa.eu/about-parliament/fr/in-the-past/the-parliament-and-the-treaties/treaty-of-rome), mars 1957). Nous en sommes toujours là. Une Europe de la défense est sans doute nécessaire, mais elle n'est pas crédible sans Europe politique.

Comment avancer vers une Europe de la défense ?

G. R. : L'historien que je suis n'a pas les solutions ! En tant que citoyen, il est néanmoins possible d'affirmer qu'il ne peut y avoir d'armée européenne sans un État européen, avec un Parlement qui vote les crédits militaires communs, un ministère qui donne des ordres, impulse des plans de construction d'armes avec des normes communes, un gouvernement qui décide éventuellement d'entrer en guerre. Or, Commission européenne et Parlement de Strasbourg ne forment pas un État constitutionnellement organisé et légitime pour assumer ces fonctions. Pour l'heure, l'Union européenne n'est pas capable d'assurer la sécurité de ses habitants.

La vraie question est finalement politique. Sommes-nous prêts à entrer dans un processus de construction d'un État fédéral européen démocratique ? Sommes-nous prêts à construire des « États-Unis d'Europe » (https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89tats-Unis_d%27Europe) comme le souhaitaient les militants fédéralistes des années 1950 ? Et, si oui, comment faut-il procéder ? Avec quels États ? Seulement la France et l'Allemagne pour commencer ? Avec quelques autres (Benelux, Espagne, Italie…) ? Mais alors, comment rester solidaires des États frontaliers de la Russie (les États baltes en premier lieu), terriblement inquiets pour leur avenir et ne jugeant fiable que « le parapluie nucléaire » états-unien, même s'il l'est de moins en moins ?

Les Européens payent soixante-quinze années de « construction européenne » faite sur une base essentiellement économique et technocratique – le marché, la concurrence, les flux. Ils se retrouvent aujourd'hui au pied du mur. Rien de solide ne pourra se faire sans mettre la démocratie au cœur du projet d'union des nations européennes.

Cet article est republié à partir de The Conversation (https://theconversation.com) sous licence Creative Commons. Lire l'article original (https://theconversation.com/defense-europeenne-dissuasion-nucleaire-francaise-etendue-un-nouveau-moment-gaullien-253454).